

ENERCYCLE

Saint-Étienne-des-Grès, le 4 octobre 2024

Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-23-097

Objet : LET de Saint-Étienne-des-Grès – Aménagement de la phase 2

Avis de projet

Addenda – Section 2.3

La présente se veut un addenda à la section 2.3 de l'avis de projet déposé par Énercycle en septembre 2024 en vue de la réalisation de la phase 2 de son LET situé à Saint-Étienne-des-Grès.

Énercycle propose d'aménager la phase 2 sur la partie de sa propriété existante située entre l'ancien LES et le LET actuellement en exploitation. La poursuite des opérations sur ce terrain présente plusieurs bénéfices par rapport aux autres scénarios potentiels, tant sur le plan environnemental que technico-économique. D'abords, l'aménagement d'un nouveau LET à un nouvel emplacement impliquerait le dédoublement des infrastructures et des points de rejet à l'environnement avec comme résultat des impacts potentiels et des coûts plus élevés; l'implantation d'un nouveau site présente aussi des défis de taille tant sur le plan administratif (zonage, etc.) qu'au niveau de l'acceptabilité sociale. Quant à l'exportation des matières résiduelles vers d'autres LET existants, le transport des matières résulterait en une augmentation des gaz à effet de serre et des coûts plus élevés tout en contribuant à la réduction de la durée de vie des sites d'accueil.

L'aménagement sur le site existant présente plusieurs avantages. Il permet d'optimiser les infrastructures existantes de traitement des eaux et des biogaz; en effet, le site est doté d'ouvrages performants permettant de respecter les normes de rejet en vigueur. Le LET est aussi une composante intégrale et essentielle d'un complexe environnementale dédié à la gestion des matières résiduelles de la région, tel que décrit à la section 2.4 de l'avis de projet.

**Valoriser
les matières
résiduelles
de la Mauricie**

400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Téléphone : 819 373-3130
Sans frais : 866 330-3130

enercycle@enercycle.ca
enercycle.ca

ENERCYCLE

De plus, le biogaz généré par le LET est valorisé dans le cadre d'une entente de 20 ans avec Energir et la poursuite des opérations du LET permettra d'assurer un gisement optimal pour les années à venir. La prolongation de l'enfouissement au site de Saint-Étienne-des-Grès apparaît donc comme le scénario le plus approprié pour la disposition sécuritaire des matières résiduelles.

La phase 2 du LET de Saint-Étienne-des-Grès sera réalisée selon les prescriptions du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Compte tenu des exigences de ce dernier, la plupart des conditions d'aménagement et d'exploitation sont déjà prévues à la section 2 du règlement. Les variantes de réalisation concernent surtout les aspects géométriques, soit l'empreinte au sol, la profondeur d'exploitation et la surélévation finale; ces volets seront déterminés une fois que les études techniques et environnementales appropriées auront été complétées et seront précisés dans les documents déposés dans le cadre de la démarche d'évaluation.

Signé à Sainte-Étienne-des-Grès.



Stephane Comtois
Directeur général